



Centre 58
de
Gestion



PRÉSENTATION
ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES
Contrat Groupe 2026-2030

15 décembre 2025

PRESENTATION

Point sur la procédure de
consultation mise en œuvre

Brève présentation du contexte du marché des
risques d'assurance statutaire

Rappel des droits et en matière d'indisponibilité physique

Point sur l'absentéisme

Présentation du contrat Groupe

Modalités d'adhésion et présentation de l'outil dédié

Présentation de l'espace client CNP Statual

Les services associés

Échanges

CDG rappel de la procédure mise en œuvre et de son calendrier?

 **Convention de participation** : contrat d'assurance collectif / contrat groupe.

 **Assurance statutaire** : L'assurance **de la collectivité** en cas d'agent absent. À ne pas confondre avec la prévoyance qui est l'assurance **de l'agent** en cas d'absence.

Une assurance statutaire permet à une collectivité d'être indemnisée d'une partie de la masse salariale de ses agents absents, mais également d'une partie des frais médicaux entraînés par les accidents de service.

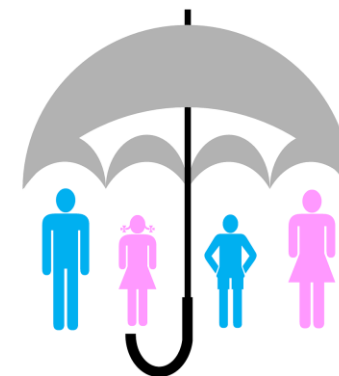
CONVENTION ACTUELLE DU CENTRE DE GESTION

Le CDG 58 propose un contrat collectif en assurance statutaire en partenariat avec la CNP assurances, le prestataire actuel ;

Le CDG 58 est en « gestion » du contrat pour les collectivités de moins de 30 agents, c'est-à-dire qu'il instruit les demandes de sinistre transmises depuis la plateforme *Statual*, et déclenche l'indemnisation ;

Vos interlocutrices :

- **Sandrine HELFRICH**, Responsable du pôle retraites, assurances et conseil médical ;
- **Amandine BONNET**, Gestionnaire retraite et assurance statutaire ;
- **Chloé ARNOUX**, Gestionnaire conseil médical et assurance statutaire.



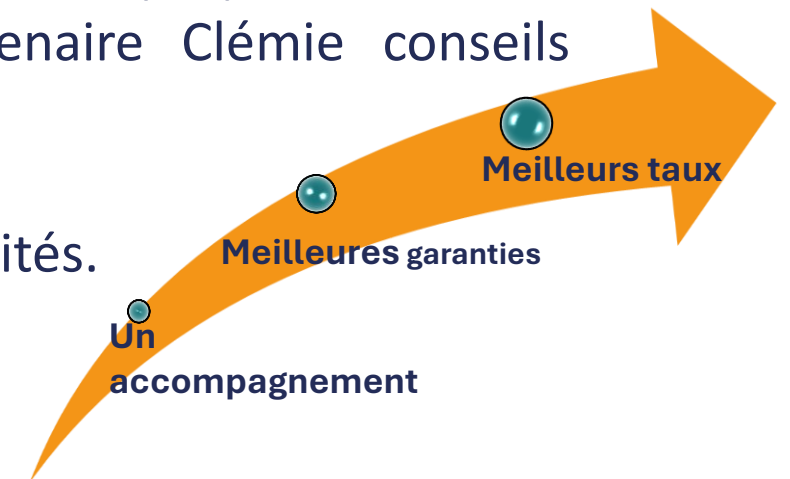
LES AVANTAGES D'UN CONTRAT GROUPE

Par effet de mutualisation : obtenir les meilleurs taux et les meilleures garanties possibles ;

Une consultation conforme aux dispositions de l'achat public : la proposition est le fruit d'une procédure rigoureuse pilotée par notre partenaire Clémie conseils (Assistant à Maîtrise d'ouvrage),

Simplicité, sécurité juridique et contractuelle pour les collectivités.

Un accompagnement du CDG tout au long du marché



CONSULTATION MENEÉ PAR VOTRE CDG

1

- Définition des besoins : recueil de vos données statistiques (04-05/2025)
- Élaboration du Cahier des charges 06/2025

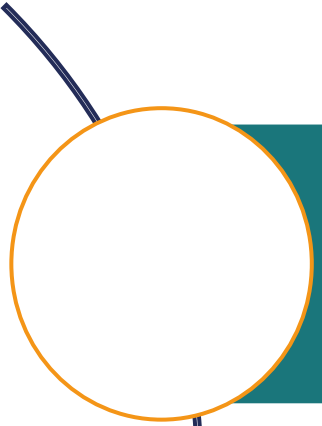
2

- Publicité (18/06/2025), réception des offres le 22/07/2025 à 12h00.
- Ouverture des plis : CA du 25/09/2025. 2 offres présentées : CNP ASSURANCES ET DIOT SIACI

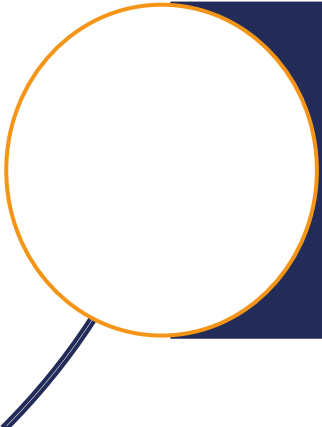
3

- Analyse des offres : CAO du 29/09/2025
- Attribution par le CA le 16/10/2025
- Déploiement

CONTEXTE ASSURANTIEL



Retrait récurrent d'acteurs majeurs et arrivée de nouveaux entrants adoptant une vision financière à court terme, en opposition au modèle mutualisé des contrats de prévoyance statutaire



Appels d'offre de plus en plus techniques : cadre juridique enforced, exigences accrues de transparence pour l'acheteur public et l'assureur, réglementation européenne en constante évolution rendant la visibilité des parties prenantes beaucoup plus complexe.

CONTEXTE ASSURANTIEL

Une vision des intervenants sur le risque statutaire très différenciée : le contrat Groupe assure la solidarité départementale et permet de maintenir un équilibre financier durable dans la gestion du contrat.

L'appel d'offre du CDG 58 permet d'éviter le coût humain et financier induit par les procédures.

L'acheteur public et CNP Assurances **mutualisent** également les coûts liés aux services apportés dans le domaine de la prévention ainsi qu'à l'adaptation nécessaire des outils numériques.

Dans ce contexte complexe, **CNP Assurances**, en sa qualité de partenaire engagé auprès du CDG 58, **réaffirme sa volonté de rester présent** sur le marché de la couverture du risque statutaire pour **accompagner durablement le CDG** en vous apportant des outils innovants, un accompagnement personnalisé et une commune expertise reconnue.

CDG : rappel des obligations de l'employeur pour resituer l'enjeu statutaire ?

NATURE DU CONGÉ	AGENTS TITULAIRES ou STAGIAIRES affiliés à la CNRACL <small>Temps complet et non complet > = à 28 h/semaine</small>		AGENTS TITULAIRES ou STAGIAIRES affiliés à l'IRCANTEC <small>Temps non complet < à 28 h/semaine</small>		AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC affiliés à l'IRCANTEC	
	DURÉE de l'obligation d'indemnisation	MONTANT en % du traitement	DURÉE de l'obligation d'indemnisation	MONTANT en % du traitement	DURÉE de l'obligation d'indemnisation selon ancienneté	MONTANT en % du traitement
CITIS* <small>(AGENT CNRACL)</small>	ACCIDENT DE SERVICE ACCIDENT DE TRAJET MALADIE PROFESSIONNELLE	Jusqu'à la reprise des fonctions, mise à la retraite d'office ou sur demande 100 % + frais médicaux ⁽¹⁾	Jusqu'à la guérison complète, la consolidation de la blessure ou le décès 100 % + frais médicaux	Ancienneté : < 1 an :1 mois : 100 % + 80 % ensuite Entre 1 et 3 ans :2 mois : 100 % + 80 % ensuite > 3 ans :3 mois : 100 % + 80 % ensuite + frais médicaux		
MALADIE ORDINAIRE	1 an	3 mois : 90 % + 9 mois : 50 % ⁽⁹⁾	1 an	3 mois : 90 % + 9 mois : 50 % ⁽⁹⁾	Ancienneté : ^{(6) (9)} < 4 mois :Néant ≥ 4 mois et < 2 ans :1 mois : 90 % + 1 mois : 50 % Entre 2 et 3 ans :2 mois : 90 % + 2 mois : 50 % > 3 ans :3 mois : 90 % + 3 mois : 50 %	
MALADIE GRAVE	LONGUE MALADIE : 3 ans LONGUE DURÉE : 5 ans	+ 1 an : 100 % 2 ans : 50 % + 3 ans : 100 % 2 ans : 50 %	3 ans	12 mois : 100 % + 24 mois : 50 %	Après 3 ans d'ancienneté + impossibilité d'exercer son activité avec traitement prolongé	12 mois : 100 % + 24 mois : 50 %
MATERNITÉ ET ADOPTION	Entre 16 et 52 semaines selon nombre d'enfants et pathologie	100 % ⁽²⁾	Entre 16 et 52 semaines selon nombre d'enfants et pathologie	100 %	Entre 16 et 52 semaines selon nombre d'enfants et pathologie	100 %
PATERNITÉ ET ACCUEIL DE L'ENFANT	25 à 32 jours consécutifs et fractionnables ⁽⁷⁾⁽⁸⁾	100 %	25 à 32 jours consécutifs et fractionnables ⁽⁷⁾⁽⁸⁾	100 %	25 à 32 jours consécutifs et fractionnables ⁽⁷⁾⁽⁸⁾	100 %
CONGÉ DE NAISSANCE / POUR L'ARRIVÉE D'UN ENFANT EN VUE DE L'ADOPTION	3 jours (fractionnable pour l'arrivé d'un enfant en vue de son adoption)	100 %	3 jours (fractionnable pour l'arrivé d'un enfant en vue de son adoption)	100 %	3 jours (fractionnable pour l'arrivé d'un enfant en vue de son adoption)	100 %
DÉCÈS	Titulaires avant l'âge légal de départ à la retraite Titulaires après l'âge légal de départ à la retraite Stagiaires Titulaire victime d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle Titulaire décédé à la suite d'un attentat ou d'un acte de dévouement	Dernière ^{(4) (10)} rémunération brute annuelle 25 % de la dernière rémunération ⁽¹⁰⁾ brute annuelle Montant forfaitaire ⁽⁵⁾ Dernière ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽¹⁰⁾ rémunération brute annuelle Dernière ⁽⁴⁾⁽¹⁰⁾ rémunération brute annuelle x 3	Montant forfaitaire ⁽⁵⁾		Montant forfaitaire ⁽⁵⁾	



Assurons
un monde
plus ouvert

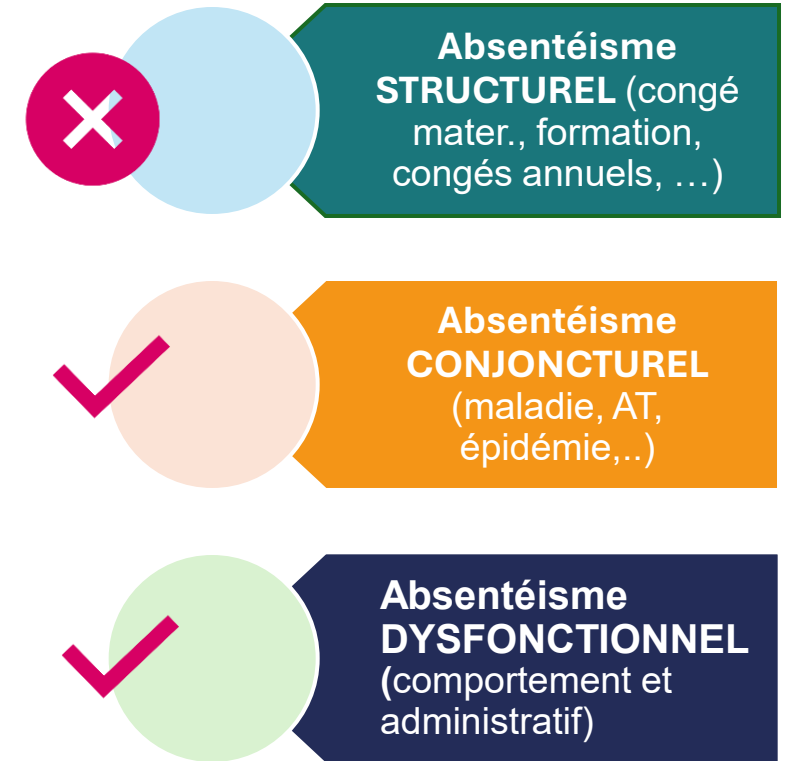
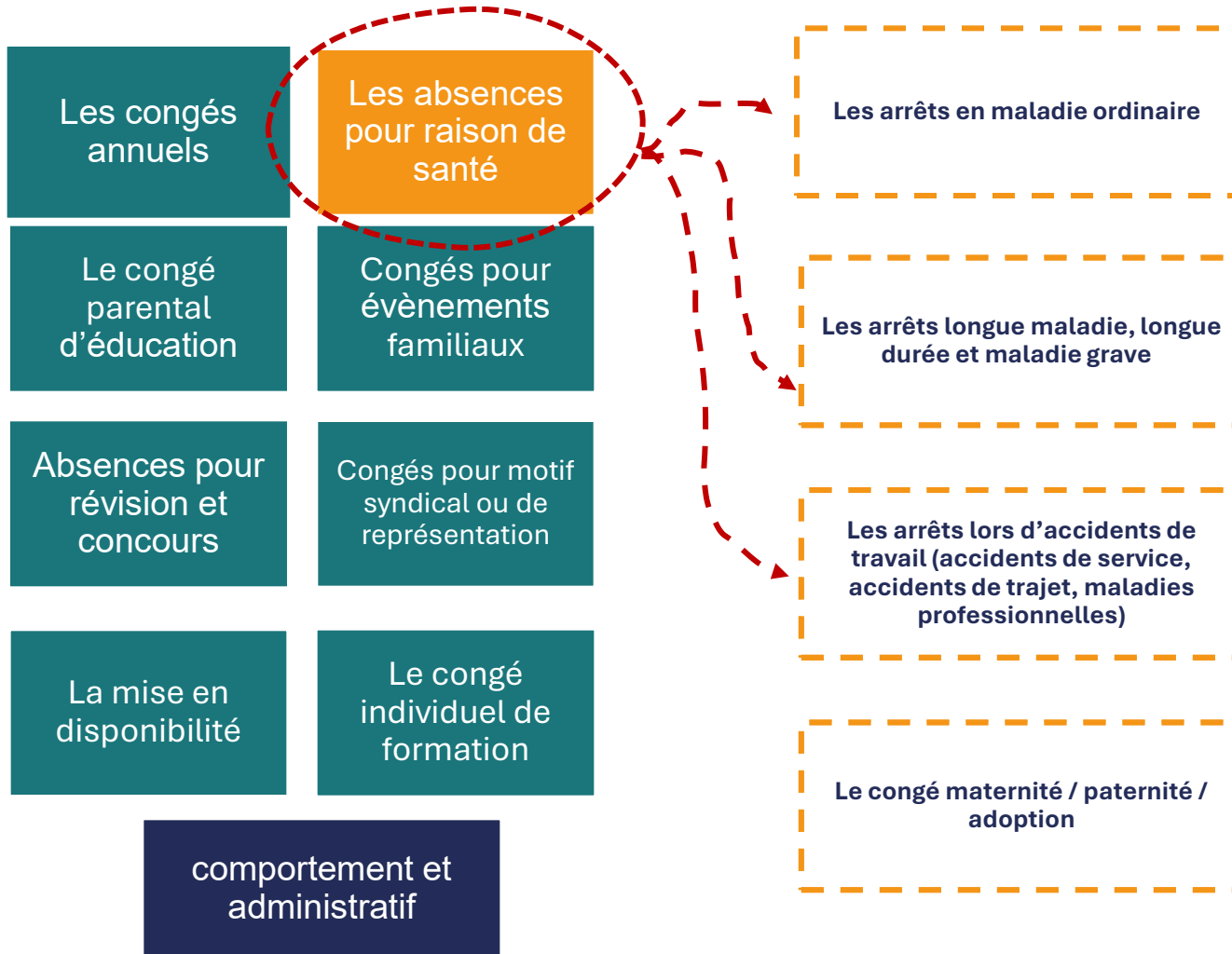
POINT SUR L'ABSENTÉISME

L'évolution de l'absentéisme au niveau nationale et
présentation des indicateurs d'analyse de l'absentéisme sur le territoire
national

Absentéisme : de quoi parle-t-on ?

Quelles sont les raisons / motifs d'absence dans la Fonction Publique Territoriale ?

Natures d'absence dans la fonction publique



(source : «L'absentéisme, comprendre et agir», Pascal Gallois)

EXPOSITION



Part des agents placés au moins une fois en arrêt de travail pour raison de santé.

combien d'agents

FREQUENCE



Nombre d'arrêts déclarés pour 100 agents employés.

combien de fois

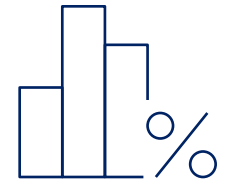
GRAVITE



Durée moyenne par arrêt.

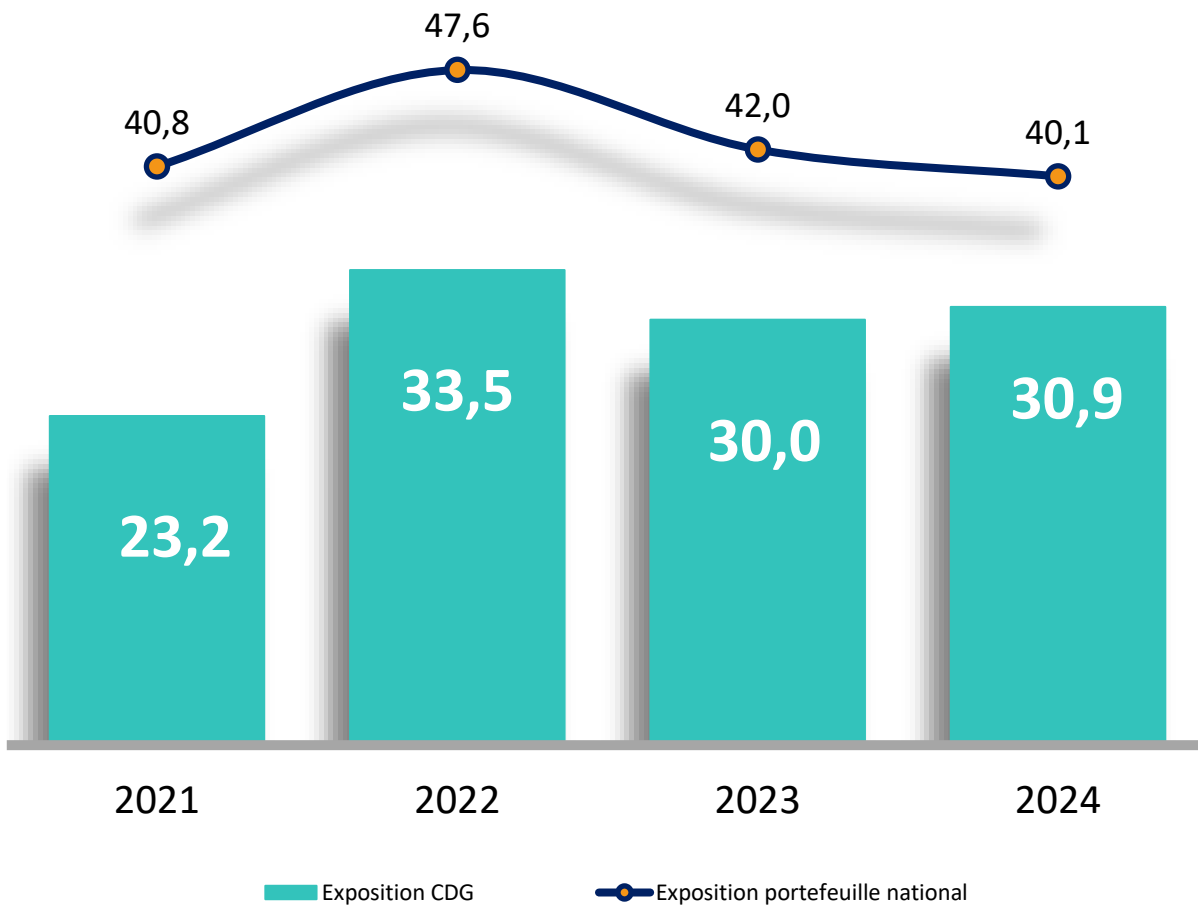
combien de jours

TAUX ABSENTEISME



Proportion d'agents absents

Evolution du taux d'EXPOSITION du portefeuille national



Évolution de 2021 à 2024

Chiffres clés 2024

40,1 %

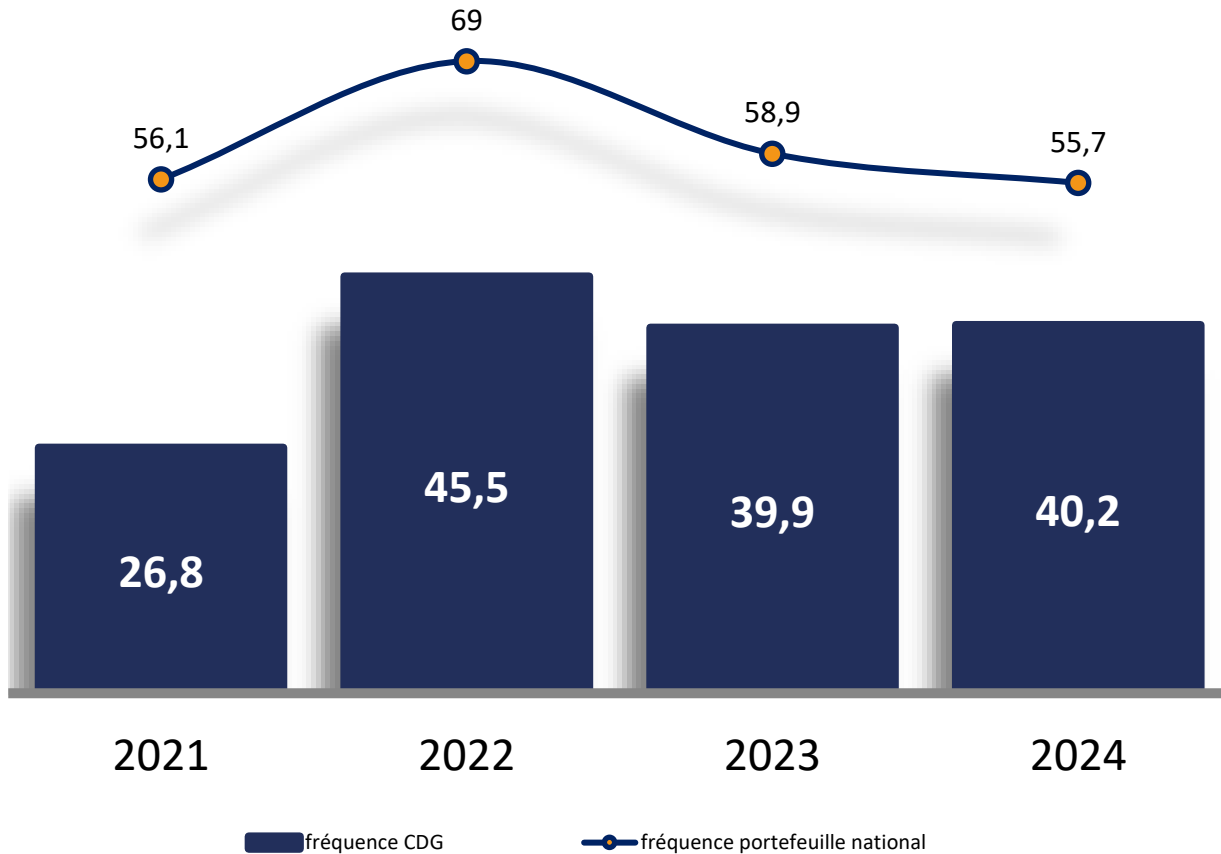
Taux d'exposition national

Des indicateurs globalement en amélioration

Évolution 2021 à 2024 vision par garantie

MO	MAT	AT	LM-LD
44,6	87,5	6,7	-7,9

Evolution de la **FREQUENCE** des arrêts du portefeuille national



Évolution de 2021 à 2024

Chiffres clés 2024

55,7

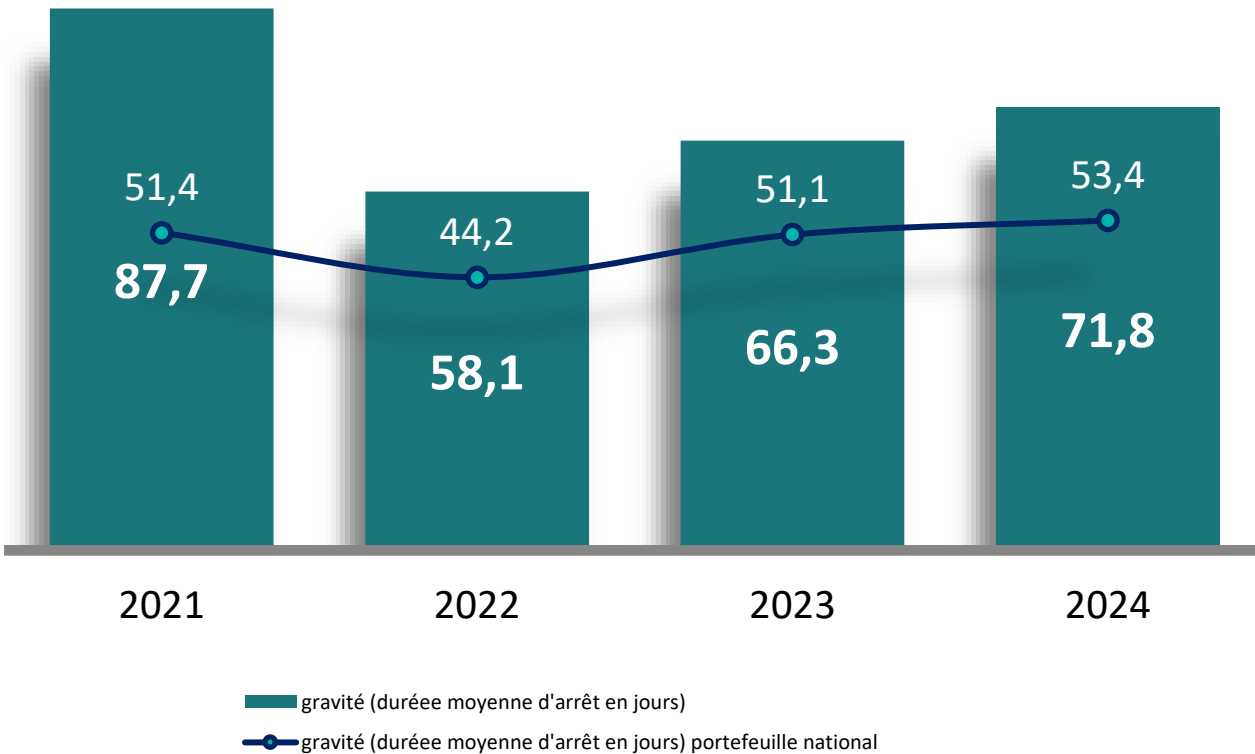
Nb d'arrêts national

Des indicateurs globalement en amélioration

Évolution 2021 à 2024 vision par garantie

MO	MAT	AT	LM-LD
70,1	87,5	0,0	-12,5

Evolution de la **GRAVITE** des absences du portefeuille national



Chiffres clés 2024

53,4

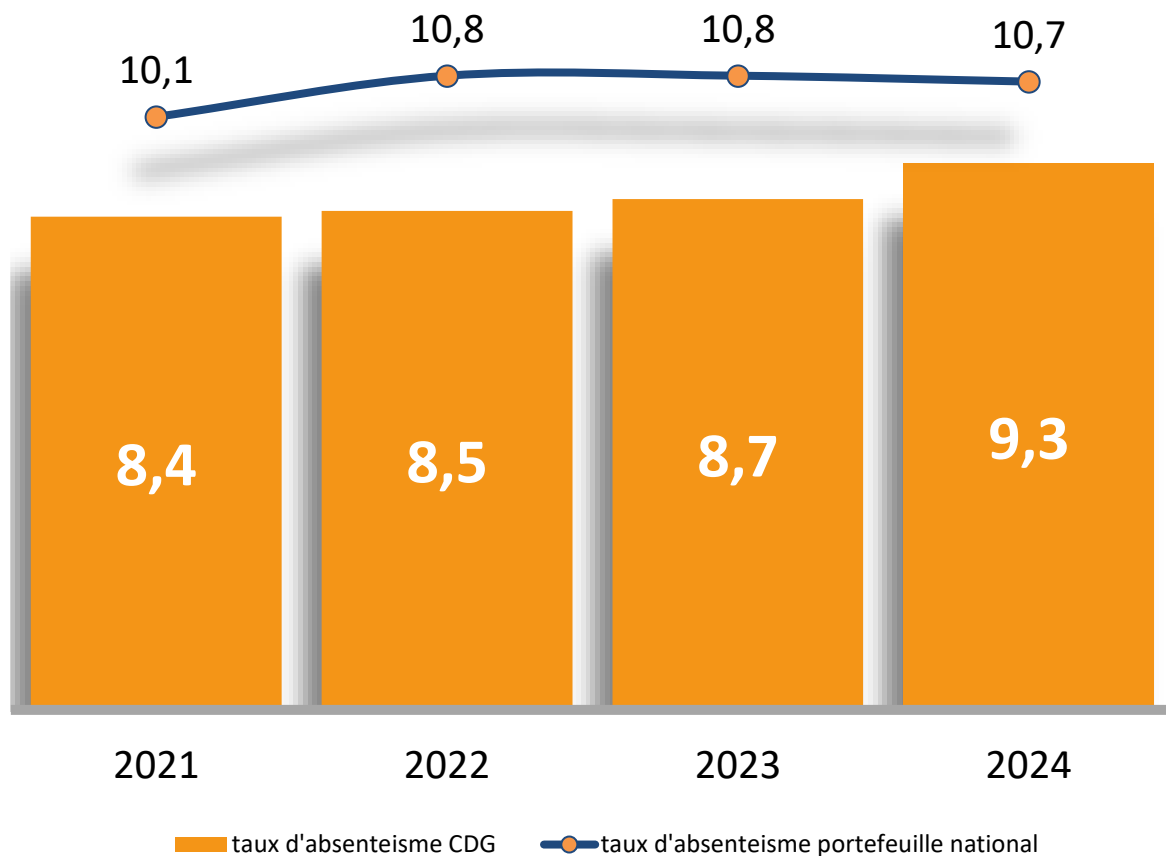
Durée moyenne des arrêts niveau national

Des indicateurs globalement en amélioration

Évolution 2021 à 2024 vision par garantie

MO	MAT	AT	LM-LD
-28,8	18,0	2,7	12,4

Evolution du taux d'ABSENTEISME du portefeuille national



Évolution de 2021 à 2024

Chiffres clés 2024

10,7 %

Taux absentéisme vision nationale

indicateurs qui repartent à la hausse

Évolution 2021 à 2024 vision par garantie

MO	MAT	AT	LM-LD
20,0	150,0	0,0	0,0

Un taux d'absentéisme qui affiche une **progression notable : +16%** entre 2012 et 2023

Quels que soient les profils d'absence, les compétences exercées, la taille et l'effectif de la collectivité, **l'absentéisme concerne toutes les strates des organisations.**

Ce phénomène de hausse s'inscrit dans un contexte de **vieillesse de la population active** des collectivités et **d'allongement du temps de travail.**



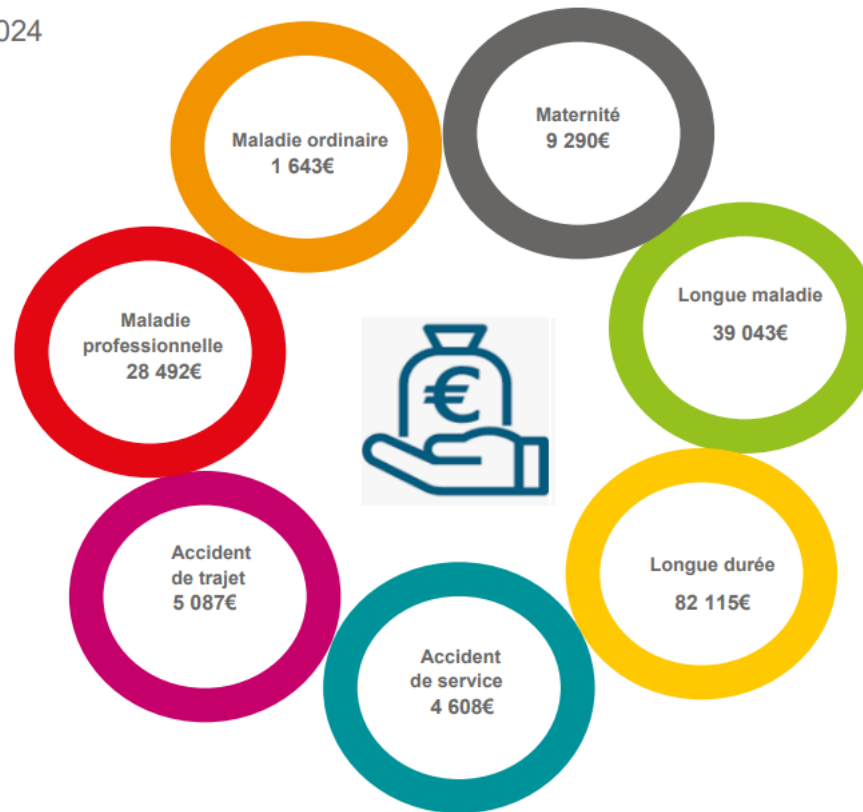
Une **détérioration des conditions de travail** : l'absentéisme affecte les **conditions de travail des agents présents** qui doivent **compenser les absences**. La surcharge de travail peut **augmenter le stress**, créer des **tensions** dans l'environnement de travail et à terme générer des **absences supplémentaires**.

La **désorganisation des services** : en entraînant la **réorganisation constante** des services, l'absentéisme **perturbe** significativement le **fonctionnement des organisations** et **impacte** leur **productivité** et leur **efficacité globale**.



Des **coûts financiers considérables** : l'absence d'un agent engendre un coût financier direct important.

En 2024



Les **agents** en poste, qui se retrouvent fréquemment **contraints de pallier**, d'une manière ou d'une autre, les **sous-effectifs** provoqués par **l'absence de leurs collègues**, ce qui peut peser sur leur **charge de travail**.

Les **employeurs territoriaux**, qui doivent **assurer la continuité des missions de service public**, souvent au **prix d'efforts considérables** en termes d'énergie et de dépenses,

Pour les collectivités, une pression financière qui impose l'obligation d'optimisation nécessaires des dépenses dans un contexte budgétaire contraint

Le choix entre auto-assurance et souscription d'une couvrant l'obligation statutaire.

LA CONSTRUCTION DU CONTRAT GROUPE

Petit marché jusqu'à 30 agents CNRACL

- Mutualisation totale : aucun regard sur les statistiques individuelles
- Fusion et globalisation de l'absentéisme pour obtenir un taux global
- Solution de couverture **TOUS RISQUES**
- Des variantes de franchises au choix

Adhésion à tout moment

Collectivités supérieures au seuil à partir de 31 agents CNRACL

- Tarification technique individuelle
- Effet groupe et mutualisation
- Meilleure négociation des conditions tarifaires et des dérogations

Adhésion uniquement l'année de la consultation

AGENTS IRCANTEC

- Solution de couverture **TOUS RISQUES** avec franchise de 10 jours par arrêt en Maladie Ordinaire, quel que soit l'effectif (de 1 à infini)
- Tarif unique

LES CONDITIONS D'ADHÉSION : Conditions du contrat 01/01/2026 au 31/12/2030



- Capitalisation

- **Élément obligatoire :**
Traitement indiciaire brut
- **Au libre choix :** NBI = Nouvelle bonification indiciaire, supplément familial de traitement, indemnités accessoires, charges patronales pour un taux forfaitaire mentionné par la collectivité adhérente entre 10% et 60% dans la limite des charges dont elle est redevable

1. LES CONDITIONS NÉGOCIÉES

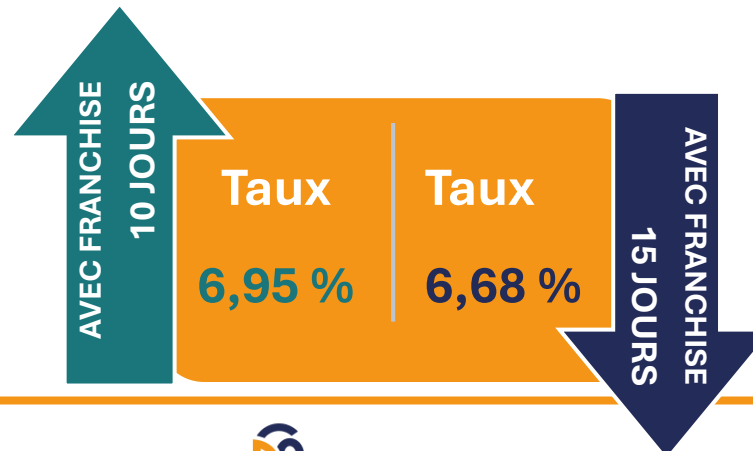
❖ AGENTS CNRACL DE 1 A 30 AGENTS INCLUS

Taux de remboursement des indemnités journalières : **100% sur l'ensemble des risques**

- Décès
- CITIS (Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service) : Accident de service, maladie professionnelle
- Longue maladie/Longue Durée
- Maternité (y compris congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant,
- Temps partiel thérapeutique : accordé sans arrêt préalable pendant la période assurée, sera pris en charge avec application de la franchise relative à la MO.
- Mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire

Maladie ordinaire :

✓ Avec franchise de 10 jours consécutifs



✓ Avec franchise de 15 jours consécutifs

1 BIS. LES CONDITIONS NÉGOCIÉES

❖ AGENTS CNRACL A PARTIR DE 31 AGENTS

Taux spécifique

❖ AGENTS IRCANTEC

Taux de remboursement des indemnités journalières : **100%**

- CITIS (accident de service, maladie professionnelle)
- Grave maladie
- Maternité/Paternité/Adoption

Maladie ordinaire:

- ✓ Avec franchise de 10 jours consécutifs : **taux 1,50%**



LES DÉROGATIONS NÉGOCIÉES

Les taux proposés sont garantis pour une **durée de 2 ans** pour le petit marché, les collectivités supérieures au seuil et l'IRCANTEC

Pas de délai de carence en maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, congé de naissance, congé pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption.

Le délai de déclaration de la collectivité est de **180 jours** pour tous les risques.

La participation à la gestion des dossiers d'assurance : les frais de gestion du CDG 58

Le financement de la mission effectuée par le CDG 58 :



est versé directement par la collectivité auprès du CDG 58
un **taux de 6%** appliqué sur la prime acquittée


Missions du CDG 58 :

- ✓ Souscription et suivi de l'exécution des contrats,
- ✓ Vérification et saisie des sinistres
- ✓ Gestion des frais médicaux
- ✓ Validation des appels de cotisations annuels
- ✓ Accompagnement des collectivités sur la mise en œuvre des services associés
- ✓ Médiation avec l'assureur

La participation à la gestion des dossiers d'assurance : les frais de gestion du CDG 58

Exemple de calcul des frais de gestion

Agents affiliés à la CNRACL – Cotisations indicatives pour **10 agents**
(assiette 205 200 €)



Formules de garanties et franchises	CONTRAT PROPOSÉ		FRAIS DE GESTION 6 %
	TAUX	COTISATION	
Tous risques / Franchise 10 jours MO consécutifs	6,95 %	14 261,40 €	855,68 €
Tous risques / Franchise 15 jours MO consécutifs	6,68 %	13 707,36 €	822,44 €

Adhésions en ligne

Grâce à notre plateforme en ligne, nous vous proposons de **dématérialiser l'ensemble des demandes d'adhésion au contrat groupe d'assurance :**



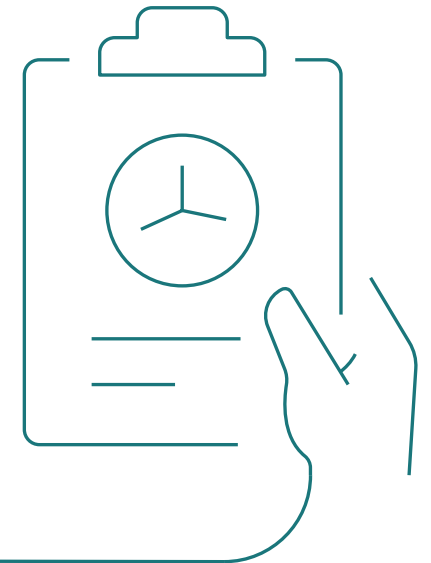
Accessible dès la notification du marché, cette plateforme vous permettra de **fluidifier les échanges** et de vous donner de la **visibilité immédiate sur les démarches en cours**.

Paramétré selon les spécificités du contrat groupe du CDG. Elle **permet d'une part d'effectuer un suivi des adhésions** et d'autre part de **contrôler et valider les demandes d'adhésion**.

La plateforme permet également la **transmission des délibérations**, tout comme la **possibilité de préciser la prochaine date de conseil** et donc la date de transmission de la délibération.

8 850

collectivités qui ont
adhéré en ligne
depuis 2021



Email d'invitation à destination des collectivités

Adhérer au contrat groupe - [REDACTED]



adhesion-en-ligne.sofaxis@relyens.eu

lun, 06/09/2021 11:38

Boîte de réception

À : [REDACTED]

• Cet élément expirera dans 30 jours. Pour le conserver plus longtemps, appliquez une stratégie de rétention différente.

1 pièce jointe



Bonjour,

Si vous souhaitez adhérer au contrat groupe, merci de compléter le formulaire en ligne accessible en cliquant sur le lien sécurisé ci-dessous :

[Accéder au formulaire de saisie](#)

Cordialement,

Service Assurances statutaires



Assurons
un monde
plus ouvert

Vous souhaitez adhérer au contrat groupe

Suite au mandat que vous nous avez donné pour la recherche d'un contrat d'assurance statutaire, nous vous invitons à nous faire part de votre demande par cette application.

Pour adhérer, c'est simple ! Suivez les indications en ligne :

1. Validez les informations concernant votre collectivité
2. Choisissez les garanties pour vos agents CNRACL / IRCANTEC
3. Joignez vos pièces justificatives
4. Transmettez votre demande d'adhésion

A tout moment, consultez les informations concernant l'offre en cliquant sur le lien « **Documentation sur l'adhésion** » présent en bas de chacune des pages.



Vos autres demandes à compléter

Campagne Pour Maîtriser CDD / CDF - 2022 Bureau CDRACCL, sans droit

ADHESION ALP HABITAT - PIRENEE

Information sur l'utilisation de vos données personnelles

Votre CDG a souscrit un contrat d'assurance portant sur les risques statutaires par l'intermédiaire de Sofaxis, auquel votre collectivité a la possibilité d'adhérer.

Le CDG nous a communiqué vos coordonnées (adresse mail) en votre qualité d'interlocuteur « assurance » de votre collectivité.

Sofaxis, responsable de traitements au sens du Règlement Général sur la protection des Données (Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel vous concernant.

Ces traitements, fondés sur l'intérêt légitime de Sofaxis, ont pour finalités la création d'accès à une application permettant à votre collectivité de demander son adhésion au contrat groupe souscrit par le CDG.

Ces données sont destinées :

- au personnel habilité de Sofaxis,
- au personnel habilité de votre CDG,
- ainsi que, et uniquement pour les données qui les concernent, aux sous-traitants ou prestataires impliqués dans la mise en œuvre des traitements.

Vos données sont conservées pour la durée de la relation contractuelle entre le CDG et Sofaxis, augmentée de la durée des prescriptions légales applicables.

En application de la législation en vigueur, vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité des données vous concernant, la limitation du traitement ou vous y opposer, et définir des directives au sort de vos données après votre décès en écrivant à Sofaxis :

- par courrier : Sofaxis, à l'attention de privacy@relax.com, CS 80006 - 18020 BOURGES Cedex
- par email : privacy.sofaxis@relax.com

Si vous estimez, après avoir été contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Cnil (3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07).

Fermer

Informations sur l'utilisation de vos données personnelles

1 Prérequis — 2 Votre collectivité — 3 Votre choix CNRACL — 4 Votre choix IRCANTEC — 5 Vos pièces justificatives — 6 Transmettre

Prérequis

Informations à détenir

- Le Siret de votre collectivité
- N° codique de la trésorerie

Documents requis

- Convention de gestion CDG

Qui contacter en cas de questions ?

Envoyer un email Appeler

Continuer pour aller à l'étape suivante

CONTINUER

Prérequis mis en place par le CDG

Liste des documents nécessaires pour l'adhésion



Parcours de votre demande d'adhésion

Services Numériques
Mairie de St Jean de Blies
Se déconnecter

- 1 Prérequis
- 2 **Votre collectivité**
- 3 Votre choix CNIUACL
- 4 Votre choix IRCANTEC
- 5 Vos pièces justificatives
- 6 Transmettre

Le correspondant assurance dans votre collectivité

Nom *	Prénom *	Email *	Téléphone
-------	----------	---------	-----------

Votre collectivité

Commencer par saisir le numéro de Siret pour pré-remplir vos données.

Siret *	Raison sociale *		
N° et nom de voie *	Complément d'adresse	Code postal *	Ville *
N° codique trésorerie *	Trésorerie de rattachement *		

Étape précédente CONTINUER

Coordonnées de la personne en charge du dossier d'assurance au sein de la collectivité

Ensemble de données propres à la collectivité et à la trésorerie

- 1 Prérequis 2 Votre collectivité 3 **Votre choix CNRACL** 4 Votre choix IRCANTEC 5 Transmettre

Votre choix pour les agents CNRACL

Souhaitez-vous assurer les agents affiliés à la CNRACL : Oui Non

Votre contrat prendra effet au 1 janvier 2026

- Tous risques : décès, accident ou maladie imputable au service (accident de trajet, de service et maladie professionnelle), congés longue maladie / longue durée, maternité / congés liés aux charges parentales et maladie ordinaire (franchise 10 jours fermes) : 6.95 %
- Tous risques : décès, accident ou maladie imputable au service (accident de trajet, de service et maladie professionnelle), congés longue maladie / longue durée, maternité / congés liés aux charges parentales et maladie ordinaire (franchise 15 jours fermes) : 6.68 %

Abandonner et refuser

Etape précédente

CONTINUER



Parcours de votre demande d'adhésion

Services Numériques
02 38 58 11 11
Si se déconnecter

- ✓ Prérequis — ✓ Votre collectivité — ✓ Votre choix CNRACL — 4 Votre choix IRCANTEC — 5 Transmettre

Votre choix pour les agents IRCANTEC

Souhaitez-vous assurer les agents affiliés à l'IRCANTEC : Oui Non

Votre contrat prendra effet au 1 janvier 2026

Tous risques : accident ou maladie imputable au service [accident de trajet, de service et maladie professionnelle], maladie grave, maternité / congés liés aux charges parentales et maladie ordinaire [franchise 10 jours fermes] : 1.50 %

Abandonner et refuser

Etape précédente

CONTINUER





Parcours de votre demande d'adhésion

Service Adhésion en ligne
10 rue de la République
91000 Evry
Se déconnecter

- ✓ Prérequis
- ✓ **✓ Votre collectivité**
- ✓ Votre choix CNRACL
- ✓ Votre choix IRCANTEC
- ✓ Vos pièces justificatives
- 6 Transmettre

Récapitulatif de votre demande

Possibilité de revenir et corriger en cliquant sur thème à corriger

Correspondant [Modifier](#)

- Nom : [redacted]
- Prénom : [redacted]
- Adresse : [redacted]

Collectivité [Modifier](#)

- Nom de la collectivité : [redacted]
- Adresse : [redacted]
- Code postal : [redacted]
- Téléphone : [redacted]
- Email : [redacted]

Formule(s) [Modifier](#)

- CNRACL : Tous risques : décès, accident du travail (accident de trajet, de service et maladie professionnelle) (franchise 15 jours fermes), congés longue maladie / longue durée, maternité et maladie ordinaire (franchise 15 jours fermes) : 6.68 %
- IRCANTEC : Tous risques : accident du travail (accident de trajet, de service et maladie professionnelle), maladie grave, maternité et maladie ordinaire (franchise 10 jours fermes) : 1.50 %

Documents [Modifier](#)

- Délibération ou lettre d'intention : Délibération fictive.pdf
- Convention de gestion CDG : Convention de gestion CDG fictive.pdf

Récapitulatif de l'adhésion

Etape précédente

Transmettre ma demande d'adhésion





Parcours de votre demande d'adhésion

Demander de s'identifier
Nom de la session
[x] Se déconnecter

Votre demande d'adhésion a bien été envoyée.

Nous vous remercions pour votre confiance. Votre dossier contractuel vous sera adressé dans les meilleurs délais.



Une fois l'adhésion finalisée un mail de confirmation sera adressé au client

Récapitulatif de votre demande



adhesion-en-ligne.contrat-groupe-cdg@relyens.eu

Lu, 06/09/2023 12:10
lettre de notification

A: demotiv.david@gmail.com

Cet élément expirera dans 30 jours. Pour le conserver plus longtemps, appliquez une stratégie de rétention différente.

← RÉPONDRE ← RÉPONDRE À TOUS → TRANSFÉRER

Marquer comme

Votre demande d'adhésion a bien été envoyée.

Nous vous remercions pour votre confiance.
Votre dossier contractuel vous sera adressé dans les meilleurs délais.

Récapitulatif de votre demande

Votre collectivité

- Raison sociale : Mairie de Saint-Jean-le-Blanc
- Adresse :
 - 1 rue des Terres
 - 57122 Saint-Jean-le-Blanc
- Siret : 000000000000000
- Codique / trésorerie : 123456789
- Contact :
 - Jean DUPONT
 - demotiv.david@gmail.com
 - 0200000000

Vos choix

- CNRACL :
 - Tous risques : décès, accident du travail (accident de trajet, de service et maladie professionnelle), congés longue maladie / longue durée, maternité et maladie ordinaire (franchise 15 jours fermes) **6.68%**
- IRCANTEC :
 - Tous risques : accident du travail (accident de trajet, de service et maladie professionnelle), maladie grave, maternité et maladie ordinaire (franchise 10 jours fermes) 1,50%

Vos pièces

- Délibération ou lettre d'intention
 - Délibération fictive.pdf
- Convention de gestion CDG
 - Convention de gestion CDG fictive.pdf
- Base de l'assurance
 - Base de l'assurance fictive.pdf



Adhésions en ligne

Si vous ne souhaitez pas adhérer



Vous ne souhaitez pas adhérer au contrat groupe

Suite au mandat que vous nous avez donné pour la recherche d'un contrat d'assurance statutaire, nous vous invitons à nous faire part de votre demande par cette application.

Pour adhérer, c'est simple ! Suivez les indications en ligne :

1. Validez les informations concernant votre collectivité
2. Choisissez les garanties pour vos agents CNRACL / IRCANTEC
3. Joignez vos pièces justificatives
4. Transmettez votre demande d'adhésion

A tout moment, consultez les informations concernant l'offre en cliquant sur le lien « Documentation sur l'adhésion » présent en bas de chacune des pages.



Je souhaite adhérer

Je ne souhaite pas adhérer

Vos autres demandes à compléter

Campagne Fête Marché 100 000€ - 2022 - Bureau CNRACL, sans droit

ANTHONY ALP HANDEL - PRODIGE

Suite au mandat que vous nous avez confié, nous vous proposons une assurance statutaire, nous vous invitons à consulter cette application.

Pour adhérer, c'est simple !

1. Validez les informations
2. Choisissez les garanties
3. Joignez vos pièces justificatives
4. Transmettez votre demande

A tout moment, consultez les documents
« Documentation sur l'adhésion »

Confirmation

Vous avez choisi de ne pas adhérer, pourriez-vous nous en expliquer la raison ?

- Nous sommes assurés par ailleurs
- Nous n'avons pas d'agent à assurer
- Les tarifs ne nous satisfont pas
- Les options proposées ne répondent pas à nos besoins
- Autre motif
- Je ne souhaite pas donner mon motif

Laissez un commentaire si vous le souhaitez

Annuler

Ok

Préciser les raisons du refus d'adhésion

Possibilité de laisser un commentaire

Valider

Récapitulatif de l'adhésion en ligne

Étape 1

Accéder à l'applicatif via le lien actif intégré dans le courriel du CDG

Étape 2

Choix des formules
Taux & Franchises

Étape 3

Adjonction des documents requis.
Délibération & convention de gestion
(modèle type transmis par le CDG)

Étape 4

Validation de l'adhésion par le CDG

Étape 5

Envoi des certificats d'adhésions aux collectivités par le CDG (3 exemplaires)

Étape 6

Retour de 2 exemplaires au CDG

Étape 7

Envoi des codes de connexion par le CDG uniquement aux nouvelles collectivités adhérentes

Étape 8

Saisie des bases « Espace client CNP STATUAL » pour les collectivités déjà clientes

- Réajustement 2025
- Assiette de remboursement 2026

Étape 9

Saisie des bases sur « Espace client CNP STATUAL » pour les collectivités nouvellement adhérentes

- Provisionnelle 2026 (=AR 2026)



La gestion des arrêts : contrôles médicaux, expertises médicales

Soutien psychologique

Prévention des risques

Le pilotage de l'absentéisme

Travail complémentaire entre les services de CNP et du CDG

1. LA GESTION DES ARRÊTS :

contrôles médicaux, expertises médicales



Service contrôle médical

pour toute question relative
à la contre-visite et à l'expertise médicale :

02 48 48 10 50

contrôle.medical@relyens.eu

Les contrôles médicaux :

- Pour vous éclairer sur la durée d'un arrêt de travail pour maladie ordinaire ou accident du travail
- Les demandes sont prises en charge immédiatement, un mail est transmis à chaque étape de la contre-visite, la collectivité reçoit les conclusions du médecin.

Les expertises médicales :

- Pour vous aider à prendre une décision sur l'imputabilité médicale d'un événement, vérifier la prise en charge des IJ et des frais médicaux, fixer la date de reprise ou de consolidation, avoir une vision de la durée de l'incapacité de travail
- Seules les expertises liées au CITIS (AT/MP) seront prises en charge à l'exception des expertises statutairement obligatoires (1 expertise obligatoire tous les 6 mois d'arrêt)

2. LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

PROGRAMME REPERE

Apporter un soutien
psychologique individuel au
personnel en difficulté

PROGRAMME RÉACTION

Intervenir rapidement auprès
du personnel victime
d'agression

PROGRAMME RESSOURCES

Apporter un soutien
psychologique et social
individuel

Conditions d'obtention : être assuré en maladie ordinaire ou AT
avoir eu des arrêts maladie ou avoir déclaré un accident du travail



Unité de soutien psychologique
pour toute question relative
au soutien psychologique de vos agents :
02 48 48 14 60
soutienpsy@relyens.eu

ATLAS

Apporter un soutien
psychologique ou un coaching
à vos dirigeants

HOLICARE

Apporter une prise en charge
spécifique de l'épuisement
professionnel

GROUPE DE PAROLE

Apporter un soutien
psychologique collectif à
votre personnel

3. LA PRÉVENTION DES RISQUES

❖ La cartographie des absences pour raison de santé

Analyser les statistiques des absences pour identifier les actions de prévention à mener
Consultation des statistiques d'absentéisme de votre collectivité sur l'espace client

❖ L'offre de formation : 60 thématiques

Prévenir les TMS, gérer les conflits, comprendre les addictions, conduire une démarche RPS, le CITIS :
Procédure de reconnaissance des risques professionnels,...

❖ Les supports de prévention et d'information : affiches, livrets, guides



Formation

pour toute question ou demande :

02 48 48 12 37

formation.rnh@relyens.eu



Unité de soutien psychologique

pour toute question relative
au soutien psychologique de vos agents :

02 48 48 14 60

soutienpsy@relyens.eu

4. LE PILOTAGE DE L'ABSENTÉISME

❖ Équipe sinistralité du Centre de gestion

Tous les trimestres, une équipe pluridisciplinaire se réunit pour analyser la sinistralité des collectivités
(services prévention, médecine du travail, assurance statutaire, conseil médical et handicap du CDG, CNP via Relyens)

Accompagnement proposé auprès des collectivités les plus sinistrées par les services du CDG en lien avec Relyens

❖ Comité de suivi des arrêts lourds : objectif de mise en place 2026

Échanges / Questions



Merci de votre attention !





Centre 58
de
Gestion

